

La Fondation suisse Terre des hommes publie un rapport qui énonce des principes et recommandations visant à guider les pays d'accueil tout au long des procédures d'adoption internationale. Une analyse comparative des systèmes en la matière de six pays européens y est également proposée.

Pour une responsabilité éthique des pays d'accueil dans l'adoption internationale

38

accueillir n° 246

Les trafics et abus en matière d'adoption internationale ne sont pas uniquement le fruit des vulnérabilités et éventuelles défaillances des pays d'origine. Loin de là. Comme répété maintes fois dans nos publications, l'adoption internationale relève de la responsabilité partagée entre pays d'accueil et pays d'origine. Ce principe fondamental de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH-1993) a également guidé la démarche de Terre des hommes – aide à l'enfance (Tdh), dont un département est agréé comme organisme d'adoption en Suisse. Estimant que les pays d'origine sont trop souvent désignés seuls responsables des trafics et abus liés à l'adoption internationale, la Fondation s'est intéressée à la part de responsabilité des pays d'accueil dans cette problématique. Les résultats de son étude intitulée *Adoption : à quel prix ? – Pour une responsabilité éthique des pays d'accueil dans l'adoption internationale*¹, ont été présentés et débattus en présence de nombreuses autorités centrales européennes, ainsi que de professionnels, experts et députés européens lors d'une conférence et d'une table ronde à Bruxelles le 26 février 2008.

Principes et recommandations aux pays d'accueil pour une adoption internationale plus éthique

Dans une première partie, le rapport énonce les principes qui devraient guider les législations et pratiques des pays d'accueil tout au long de la procédure d'adoption internationale. Pour chaque chapitre qu'elle aborde, l'étude formule une série de recommandations visant à soutenir les responsables des

pays d'accueil dans le développement de bonnes pratiques. Au total, 41 recommandations sont proposées.

Comment les pays d'accueil devraient-ils coopérer avec les pays d'origine ? Avec quels objectifs ? Quelle attitude adopter à l'égard des pays d'origine non parties à la Convention de La Haye ? Comment contrôler qualitativement et quantitativement les organismes agréés d'adoption (OAA) ? Telles sont quelques-unes des questions que l'ouvrage aborde et pour lesquelles il propose des recommandations pratiques. Par ailleurs, la publication dénonce, entre autres, les adoptions pri-

« *Mieux garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et respecter les pays et familles d'origine.* »

vées et le manque de transparence financière de certaines adoptions comme sources importantes d'abus.

L'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Norvège et la Suisse sous la loupe de Terre des hommes

Dans sa deuxième partie, le rapport de Tdh présente une étude comparative des systèmes d'adoption internationale dans six pays européens : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Norvège et la Suisse. Après une présentation chiffrée de la situation de l'adoption internationale dans ces six pays, l'ouvrage analyse leur pratique pour chacune des étapes examinées dans la première partie.

L'étude brosse ainsi un tableau assez détaillé des politiques, des procédures, des forces et des faiblesses de chaque pays en matière d'adoption internationale. Cet exercice permet de mieux

comprendre les différences législatives et pratiques entre les systèmes de ces pays pourtant tous parties à la CLH. Elle met également en lumière les risques que représentent certaines pratiques européennes et souligne la responsabilité des pays d'accueil dans l'existence des trafics d'enfants. Elle insiste notamment sur les risques que présentent les adoptions privées et encourage vivement le passage par des OAA.

Ce faisant, Tdh lance un appel aux pays concernés et à l'Union européenne pour qu'ils entreprennent les démarches politiques, nationales et régionales, permettant de lutter plus efficacement contre les trafics et abus en matière d'adoption internationale, de mieux garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et respecter les pays et familles d'origine dans ce contexte.

Lors de cette réunion, du 26 février 2008, la France a donné plusieurs précisions, tout en signalant que le rapport demandé par le Président de la République à Monsieur Colombani, n'avait pas encore été remis et que donc, un certain nombre d'éléments restaient en suspens...

Il est donc rappelé que la France a signé des accords bilatéraux avec le Viet Nam et des accords de coopération avec le Cambodge, tout ceci devant être fait en respectant la CLH, et en excluant les adoptions « privées ».

La France souhaite accroître les garanties d'adoption d'enfants en Haïti.

En 2007, les adoptions individuelles ont diminué pour la première fois depuis longtemps, en passant à 37,9 %, tandis

que les adoptions par OAA passaient à 41,8 %, ce qui correspond à une augmentation. L'AFA a réalisé 19 % des adoptions.

L'après midi a été consacré à un débat entre les participants et des députés européens.

La surprise a été d'entendre deux Députées européennes françaises, alors que ce n'était pas le sujet, défendre l'adoption d'enfants roumains et bulgares, déniaient tout progrès dans ces deux pays au grand dam d'Associations œuvrant dans ces

pays. Prenant une position inverse à ce qui avait pu se dire le matin sur les mesures à prendre pour sécuriser l'adoption internationale, elles ont donné des exemples d'adoptions hors organismes intermédiaires, par des célibataires...

Nous avons donc assisté, à ce moment là, non plus à un débat, mais à une prise de position partisane, peut être défendable, mais totalement en dehors du sujet traité.

Fanny Cohen-Herlem

Administratrice du Ssaé

¹ *Adoption : à quel prix ? – Pour une responsabilité éthique des pays d'accueil dans l'adoption internationale*, Isabelle Lammerant et Marlène Hofstetter, Terre des hommes – aide à l'enfance, sur mandat de Terre des Hommes Fédération Internationale, 2007, Suisse, 47 pp. Disponible en français et en anglais. Pour plus d'informations : www.tdh.ch/website/tdhch.nsf/pages/adoptionF
Contact : info@tdh.ch.

